



AMAD
Bien chez soi,
plus longtemps

LETTRE D'INFORMATION **N° 17- JUIN 2019**

Notre association vous informe régulièrement de son fonctionnement et de ses projets. Cette lettre d'information est ouverte à nos bénéficiaires et leurs aidants afin qu'ils puissent partager leur expérience avec nous!

COMPTE RENDU DE NOS ASSEMBLEES GENERALES **le 15 avril 2019**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- nouveaux membres du CA : Mme VALADE, Mr CABIROL
- membre démissionnaire : Mr LEGROSDIDIER
- Bénéficiaires présents ou représentés : Mmes PIQUET/COSTERISANT/BODEREAU/PONSARD— Mrs BENARD/CAJAL et SERA
- membres du bureau pour 2019 : Mmes BORIE/MICHELS/POEZEVARA/VALADE

- actions 2018 votées à l'unanimité :
 - Rapport moral et d'activité
 - Rapport financier validé par le commissaire aux comptes, qui nous permet, enfin, de retrouver un équilibre financier.
 - Maintien du montant des cotisations : 10€ (bénéficiaire) – 15€ (membre actif)

CPOM (rappel)

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2018/2020) conclu avec L'ARS (agence régionale de santé d'IdF), Le Conseil départemental de l'Essonne et L'AMAD RIS ORANGIS.

Il vise à rééquilibrer les recettes et les charges pour permettre le retour à une situation financière satisfaisante dans un calendrier concerté et à s'inscrire dans un « parcours » répondant aux besoins des publics accompagnés (APA/PCH/Aide ménagère). Tarif accordé : 22.64 € de l'heure pour 2019.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Modernisation de nos statuts et créations d'articles, votées à l'unanimité :

Article 17 : Commissaire aux comptes obligatoire

Article 27 : Ethique déontologique afin d'établir les bonnes pratiques au sein de l'AMAD qui devront être respectées par tous les acteurs impliqués dans ses actions, (confidentialité, conflit d'intérêt, etc.)

Article 28 : RGPD (règlement général de la protection des données, entré en vigueur le 25 Mai 2018 reposant sur trois grands principes à connaître (la transparence, le droit des utilisateurs, la responsabilité des associations)